

JACQUES PÉRIER

HISTOIRE DE LA LUTTE CONTRE LE FEU

ET LES AUTRES CALAMITÉS

DANS LA VILLE DE LYON

PREMIÈRE ÉPOQUE

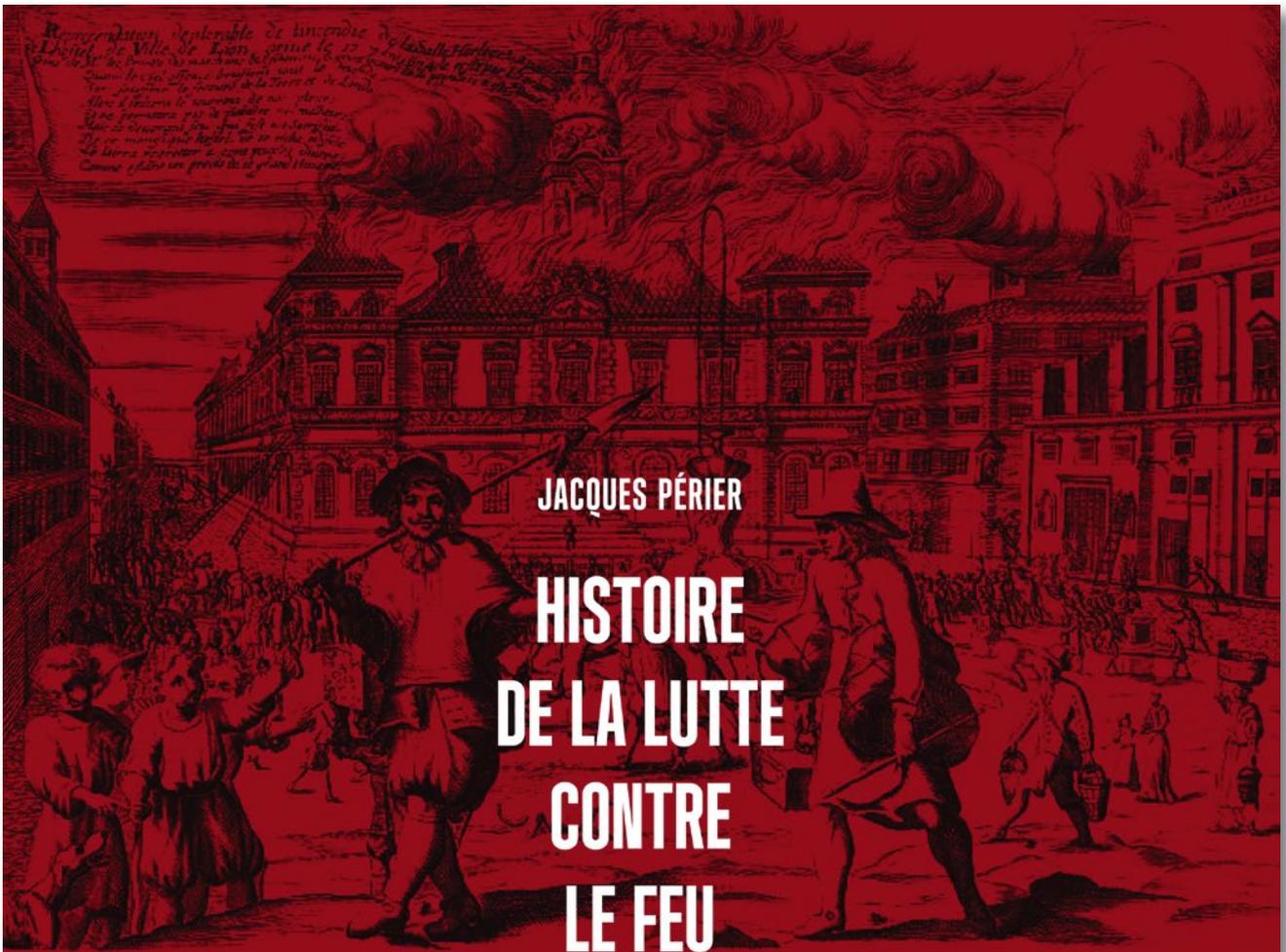
DE L'ANTIQUITÉ

À 1912



DOSSIER DE PRESSE

Parution juillet 2018



JACQUES PÉRIER

HISTOIRE DE LA LUTTE CONTRE LE FEU



ET LES AUTRES

CALAMITÉS

DANS LA VILLE

DE LYON

PREMIÈRE

ÉPOQUE

DE L'ANTIQUITÉ

À 1912



Histoire de la lutte contre le feu

Jacques Périer

24 x 32 cm

328 pages

Prix de vente public : 45,00 €

HISTOIRE DE LA LUTTE CONTRE LE FEU



PRÉSENTATION

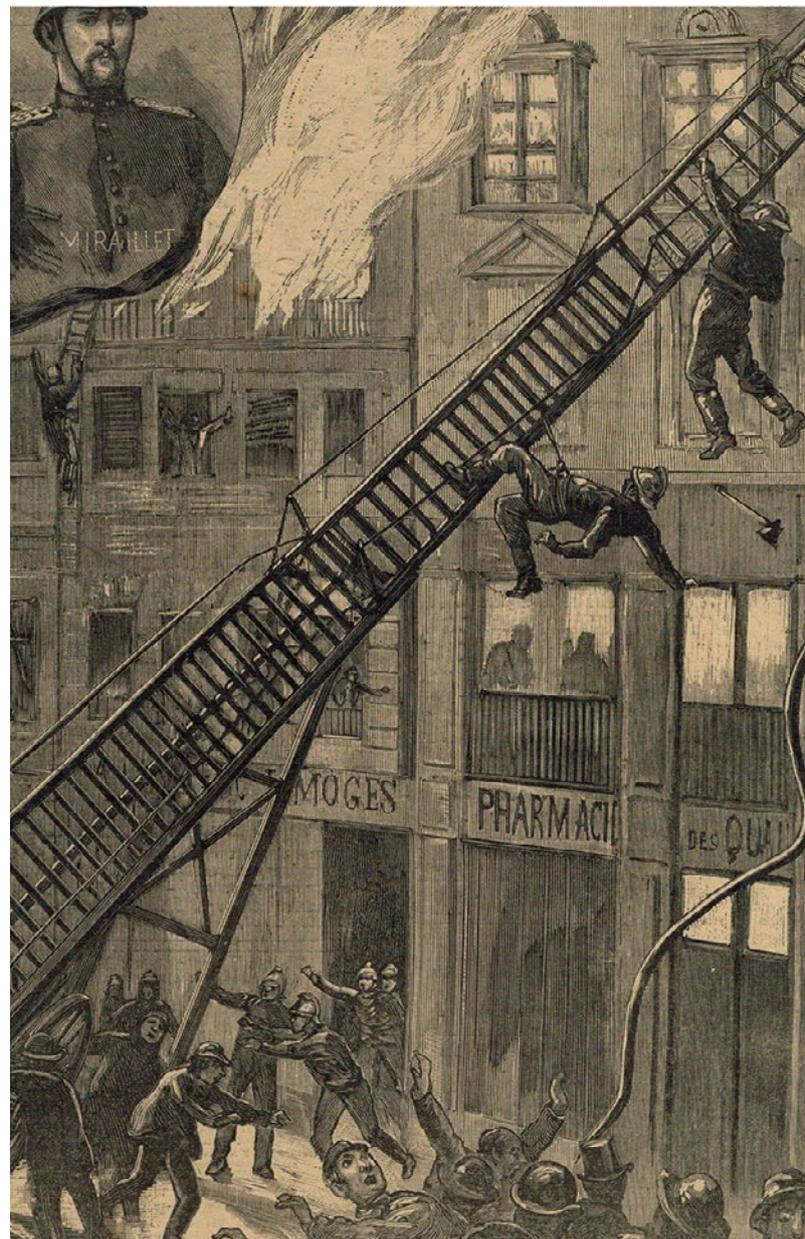
LA LUTTE CONTRE LE FEU : UN LOINTAIN PASSÉ À DÉCOUVRIR

Lyon a toujours eu à son service des hommes prêts à se dévouer pour sauvegarder sa population. L'actuel service départemental et métropolitain de lutte contre l'incendie et de secours trouve lui aussi ses racines dans ce lointain passé. Ce premier volume propose, depuis l'Antiquité jusqu'à l'aube du XX^e siècle, de revenir sur l'histoire des combattants du feu à Lyon.

À partir des éléments patiemment inventoriés pendant plus de 40 ans dans de nombreux fonds d'archives, l'auteur **Jacques Périer** restitue avec rigueur et passion la manière dont les Lyonnais se sont organisés pour faire face aux incendies et autres catastrophes naturelles. Si l'on connaît relativement bien cette histoire à partir du XIX^e siècle, elle est en revanche totalement inédite pour les périodes antérieures.

UNE HISTOIRE RICHE ET MULTIFORME EN IMAGES

Ce bel ouvrage invite donc à découvrir cette histoire lyonnaise, inédite et inattendue, au travers de nombreuses anecdotes et d'une très riche iconographie réunie à partir d'éléments provenant à la fois de la collection personnelle de l'auteur, des fonds patrimoniaux de la ville et d'autres institutions publiques comme les Musées Gadagne.



SOMMAIRE

1

DE L'ANTIQUITÉ À LA RÉVOLUTION

15	La cité gallo-romaine de Lugdunum
16	Les pompiers de l'Antiquité
17	Les pompiers de Lugdunum
20	Lyon au Moyen Âge
23	La Renaissance lyonnaise
25	Les hommes du feu
28	Les seaux d'incendie
30	L'origine de la garde bourgeoise
31	L'organisation municipale
33	La gratuité des secours
33	La tutelle royale
35	Les seringues d'incendie
37	Les réorganisations de 1619 et de 1654-1655
39	Les interventions divines
41	La réapparition de la pompe en Europe occidentale
46	Les pompes portatives
49	Les catastrophes de 1711
50	La réorganisation du gouverneur Villeroy
54	Les pompes aspirantes du citoyen Montagnon
56	L'architecte Soufflot réorganise les secours
59	La rareté de l'eau à Lyon
60	L'adoption des pompes à quatre roues
63	La garde bourgeoise prend le rôle principal
65	Les nouveaux entrepôts de matériel d'incendie
68	Le secours aux noyés
69	Le véritable début de la prévention
71	Les ouvriers-pompiers des hôpitaux
73	La révolution
76	Des spécialistes pour les secours nautiques
77	Le siège de Lyon : le bombardement et l'épreuve du feu
87	De la Convention au Consulat

2

DE NAPOLÉON I^{ER} À NAPOLÉON III

97	La création d'une compagnie de gardes-pompiers
103	Des dépôts de pompes et des corps de garde
105	La prévention et les secours sous Napoléon I ^{er}
110	L'évolution des matériels
112	La Restauration
115	Les éternels problèmes de l'alerte et de l'alimentation en eau
119	La réorganisation du sauvetage fluvial
121	Les nouveaux officiers
124	La Monarchie de juillet
128	Les progrès matériels depuis Napoléon I ^{er}
132	L'amélioration des services de garde et des secours
138	Les victimes des eaux et du feu
143	La deuxième République
159	Les sapeurs-pompiers des communes suburbaines



LE SECOND EMPIRE ET L'ÈRE INDUSTRIELLE

175	La nouvelle ville de Lyon
176	Le bataillon de sapeurs-pompiers volontaires
181	L'apparition d'un esprit de corps
187	Les secours hors incendie
189	Les secours aux blessés et malades de la voie publique
190	Les secours fluviaux
194	Les secours donnés aux noyés et des pompiers solidaires
195	Le réseau d'eau public
200	La nouvelle stratégie avec des pompes légères
201	La disparition d'un grand chef
203	La transformation du centre-ville et ses conséquences
205	Le feu sacré des sapeurs volontaires lyonnais
207	Le début de la mécanisation des secours
213	La guerre franco-prussienne
215	Les trois compagnies auxiliaires
217	Les renforts matériels
218	Les restrictions budgétaires
219	Une lamentable vengeance politique
222	Le feu destructeur et meurtrier



LES SAPEURS-POMPIERS DE MARIANNE LA RÉPUBLICAINE

231	La garde prétorienne du conseil municipal
234	Les douze postes de nuit et les dépôts
235	Le télégraphe, un nouveau progrès
237	Les premières grandes échelles aériennes
238	Les cantonniers requis au feu
240	Le premier texte organique national
244	La pompe à vapeur de Vaise
246	Un chef incompetent et retors
249	La traction hippomobile
250	Les défaillances et l'insuffisance des secours
253	Les deux commissions d'étude
259	Les premières améliorations matérielles
262	Les compagnies auxiliaires de banlieue
264	Des exercices, de la théorie récitative et une grande tradition
266	Les pompiers connaissent la musique
269	La gymnastique chez les pompiers
272	Un nouveau et moderne moyen de communication
273	L'expansion ultime des postes et des dépôts de quartiers
276	Un chef intransigeant et irascible
280	Des années noires pour les volontaires
287	L'hommage de la ville à ses pompiers
289	Les peines et les joies de l'année 1894
293	Enfin, de l'eau à profusion
297	L'électricité, un progrès immense mais aussi un danger



VERS LA FIN D'UNE ÉPOPÉE DE DIX-NEUF SIÈCLES

307	L'inéductable disparition des compagnies volontaires
311	L'avènement de l'automobile chez les pompiers
315	Les deux postes-casernes
318	Le moteur à pétrole a vaincu la pompe à bras
323	Annexes
326	Bibliographie
327	Remerciements

HISTOIRE DE LA LUTTE CONTRE LE FEU



L'AUTEUR

JACQUES PÉRIER

Passionné dès son plus jeune âge par le monde des pompiers, il ne peut intégrer cette profession pour des raisons médicales. Il devient dessinateur en architecture puis en bureau d'études puis dessinateur en cartographie chez EDF, et continue de porter un regard passionné sur les sapeurs-pompiers de sa ville. Il suit leurs actualités dans les journaux et fait des reportages photo des incendies et interventions de pompiers qu'il croise.

C'est à la fin de l'année 1971 qu'il découvre réellement leur univers grâce à l'ouverture du musée des sapeurs-pompiers du Grand Lyon et à la clairvoyance de son responsable le commandant Mongarny. Durant les années 1970, il se rend dans les casernes du département où il photographie les matériels. Le lieutenant-colonel Mongarny intercède en sa faveur auprès du directeur le colonel Heraud pour lui permettre de consulter les archives du corps de la Courly à partir de 1978. Il consulte en complément les archives municipales de Lyon, les archives départementales du Rhône, des hospices civils de Lyon, les archives nationales et le service historique de l'armée de terre. Il met ses connaissances inédites au service du tout jeune musée des sapeurs-pompiers du Grand Lyon. Des amitiés sincères se nouent très vite et Jacques Périer, le seul à n'être pas pompier, est rapidement intégré et apprécié par l'équipe des employés et des bénévoles du musée.

Son premier livre *Les véhicules d'incendie à Lyon : l'histoire des véhicules d'incendie de l'agglomération lyonnaise* paraît en 1990, suivi 10 ans plus tard de son *Historique des sapeurs-pompiers du Rhône* publié sous l'égide de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Rhône. Il publie en parallèle des articles dans des revues spécialisées au niveau local et national et il est un membre fondateur et toujours actif de ce qui s'appelle aujourd'hui la commission histoire, musées et musique de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Toujours présent aux événements et manifestations qui rythment la vie du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours, il est aujourd'hui considéré au sein de la profession comme le référent de cette histoire, que nul n'avait jamais écrite.



HISTOIRE DE LA LUTTE CONTRE LE FEU



L'ÉDITEUR

LES ÉDITIONS LIBEL

LES ÉDITIONS LIBEL publient depuis 2008 des beaux livres illustrés dans les domaines du patrimoine et des beaux-arts, de la sociologie du monde contemporain et de l'histoire, de la photographie. Les partenaires des éditions Libel sont des institutions culturelles, des photographeurs d'art, des imprimeurs soucieux de l'environnement et des graphistes spécialistes du livre.

Histoire de la lutte contre le feu et les autres calamités dans la ville de Lyon s'inscrit dans notre ligne éditoriale en traitant des thèmes qui nous sont chers et que nous prenons plaisir à présenter dans des ouvrages uniques comme l'Histoire, le patrimoine, la société, venant compléter un catalogue riche et multiforme qui se construit sur l'ensemble du territoire français au gré de choix éditoriaux exigeants et de coéditions récurrentes.

PARTENAIRE

LE MUSÉE DES SAPEURS- POMPIERS LYON RHÔNE

À l'initiative du chef de corps des sapeurs-pompiers de Lyon à la fin des années 1960, le musée des sapeurs-pompiers conserve, restaure, étudie et enrichit avec passion une collection remarquable de matériels témoins de l'histoire mouvementée des sapeurs-pompiers de Lyon et du Rhône, visible depuis 1971 à Lyon dans le quartier de la Duchère.



Retrouvez toutes nos parutions sur www.editions-libel.fr

Ayant reçu du ministère de la Culture l'appellation « musée de France » en 2005, le musée des sapeurs-pompiers porte depuis quelques années un nouvel effort sur l'accueil de tous les publics avec la création d'animations innovantes portant sur la prévention, l'éducation et la citoyenneté. Le musée soutient la recherche historique dans le domaine des sapeurs-pompiers, dont le projet de Jacques Périer.

Visitez le site du musée sur www.museepompiers.com

HISTOIRE DE LA LUTTE CONTRE LE FEU



EXTRAITS

Pour consulter quelques pages de l'ouvrage en ligne, [CLIQUEZ ICI](#)



© Musées Gadagne / X. Schwebel

installer un plancher autour du treuil servant à baisser et à lever la toile en fer maille que l'on devait dérouler sur l'avant de la scène en cas de feu afin d'éclairer la salle et les spectateurs de la scène et des locaux techniques. Pendant toujours à un mètre, il protégeait l'enlèvement des matras et des machines à vapeur qui entouraient les deux de ses machines refroidissant les robinets et les tuyaux de secours contre l'incendie. Le chef de corps réclama également l'achat de deux échelles, chacune ornant de planches à faciliter l'accès aux grands réservoirs d'eau installés dans les combles. Enfin, pour terminer, afin de ne pas entraver la circulation sur tout le pourtour des sièges, il demanda de faire disparaître le dernier rang des bancs, placés au parterre au fond de la salle. Il pensait certainement à l'éventualité d'une évacuation d'urgence de la salle en cas de sinistre.

LE POSTE DE NUIT DU THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Am moment de la Révolution, délaissé depuis la dissolution de cet ordre religieux, imposé par une ordonnance royale du 20 septembre 1778, le couvent des Célestins fut vendu comme bien national en plusieurs lots. Dans l'ancienne église, un théâtre, dit des Variétés, exploité par une société privée, ouvrit ses portes le 9 avril 1792. Un arrêté municipal du 22 avril 1802 ordonna une visite de ce théâtre qui semblait ne pas présenter toutes les conditions de sécurité d'habitation contre l'incendie. Peu après, un second arrêté permit la fermeture de l'église jusqu'à la réalisation des travaux de réparations et de nettoyage jugés nécessaires par les deux architectes et le commissaire de police qui avaient effectué la visite de contrôle. Nous l'avons vu précédemment, lors du feu de l'Annonciation en 1807, ce théâtre possédait au moins une pompe à incendie. Le 17 février 1834, un nouvel arrêté municipal décida, une fois de plus, de fermer le théâtre jusqu'à nouvel ordre. Un cours minime de police vint d'ouvrir le théâtre le 18 mars 1835, mais ne l'exploita pas immédiatement. Le 9 décembre 1840, le théâtre privé dit du Gymnase, édifié en bois sur la place Confort aux Jacobins, fut entièrement détruit par le feu. C'est ce qui décida la ville à reconstruire celui des

Célestins. Le 12 décembre, le conseil municipal vota un crédit de huit mille francs pour le réparer. Comme le Grand-Théâtre, cette seconde salle municipale bénéficia d'une garde nocturne journalière assurée par deux sapeurs à partir du 10 décembre 1840.³⁰ Un réservoir d'eau et des dispositifs dans de haute coupe de l'incendie furent également installés aux Célestins en 1841.³¹ Le service des postes de nuit des deux théâtres municipaux fut également modifié à compter du 1^{er} avril 1840. A cette date, la garde des deux salles se vit annexer par un corporal, dit « de ronde », et quatre sapeurs.³² Le rapport était chargé de l'installation des deux postes et passait la nuit au Grand-Théâtre. Les sapeurs-pompiers de service dans ces deux postes de nuit spéciaux n'intervenaient pas pour apporter des secours à l'extérieur de ces bâtiments. Ils ne jouaient donc aucun rôle dans l'organisation du service d'incendie ordinaire et journalier de la ville.

LES ENSEIGNES

Pour tenter d'améliorer le système d'alerte et d'accroître les secours, destinés à indiquer à la population le lieu d'habitation de chaque sapeur-pompier, des enseignes furent leur apparition, probablement à la fin de l'année 1837 ou au début de 1838. Le logement des officiers, de l'adjudant et des sous-officiers, était désigné par une plaque comportant un écusson ou un sceau sur lequel étaient peints les armoiries de la ville et une inscription ou lettres rouges indiquant le grade de l'occupant. C'est cinq figures, sans armoiries, servant au même usage pour les sapeurs et sapeurs-pompiers. Le système des enseignes apposées sur la façade du logement des sapeurs-pompiers volontaires resta en vigueur jusqu'à la fin de l'année 1912. En outre, tous les membres de la compagnie furent l'obligés d'installer une enseigne correspondant à leur logement et pouvant être actionnée depuis la rue. En cas d'incendie, les premiers témoins pouvaient ainsi avertir plus facilement un pompier qui, lui-même, se chargeait de répertorier l'adresse auprès de ses collègues. Le nuit, les sapeurs-pompiers, chargés au sein du corps de propager l'alerte, avaient aussi la possibilité de réveiller leurs collègues, à leur domicile, sans troubler le repos de ses voisins. Ce dispositif était particulièrement intéressant lors des incendies de peu d'importance, ne nécessitant pas beaucoup d'hommes, ni surtout la mise en branle des cloches pour sonner le tocan.

Ces deux initiatives représentaient certainement un bon progrès sur le plan de la diffusion de l'alerte. Les habitants d'un quartier apprenaient à localiser rapidement leurs voisins



Ensemble typique étudié sur le fronton du logement occupé par le commandant Lechal, chef de corps de 1864 à 1871. Musée sapeurs-pompiers Lyon-Tribune

sapeurs-pompiers. Le premier élément avertir le lieu à contacter. La nuit, en plus des trois corps de garde, des points d'appel, bien identifiés, furent ainsi multipliés en grand nombre. Ce dispositif fut aussi facilité la tâche des surveillants de nuit. Le jour, pendant lequel, rappelez-le, il n'existait pas de service de garde, l'avantage était encore plus sensible puisque les sapeurs-pompiers artisans travaillant chez eux pouvaient être directement repérés par toute la population à n'importe quelle heure.

Afin de renforcer la discipline et la cohésion de la compagnie, il fut décidé d'y instaurer une instruction militaire. Le Journal de Commerce imprimait en septembre 1839 « La compagnie de sapeurs-pompiers de Lyon et ses contrats en trois beaux corps. Le journaliste poursuivait en insistant sur l'utilité de faire des exercices militaires avec les armes.³³ Pour ce faire, un instructeur spécialisé, militaire par obligation, était affecté deux fois par semaine à la compagnie de sapeurs-pompiers bonnaise.

Ville de Lyon. ORDRE AUX SAPEURS-POMPIERS Pour le Service des Départs. Article 1^{er}. Le premier Démonstrateur de chaque poste, aux heures fixes... Article 2. Tout Gardien qui manquera au service des Départs... Article 3. L'arrêté municipal dans un Départ des Objets, tels que lardons, brisures, bouillottes, chaudières et boudes... Article 4. Toutes les fois qu'une ou plusieurs Pompes seront retirées... Article 5. Les Chefs des Départs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de toutes les dispositions... Article 6. Le présent Ordre sera soumis à l'approbation de M. le Maire sur la proposition qui lui en sera faite par la Commission des Secours contre l'Incendie. A Lyon, le 1^{er} Juin 1838. BERNARD, Capitaine Commandant. M. BOYAVDES (FRANÇOIS), GORIAS, BEAUVI, CATHILAN, DU PASQUIER (CHARLES), C. MARTIN.

Affiche d'information sur le service des départs de matériel d'incendie en 1838. AMN archive n° 5300 CD 12

Le 10 avril 1837, le capitaine Bernard signa une consigne pour le service des trois « postes de nuit », autrement appelés corps de garde. Nous la livrons ici telle que elle existe dans l'original. L'organisation des secours et l'activité journalière des sapeurs-pompiers à cette période.³⁰

SAPEURS - POMPIERS - SERVICE DE NUIT - CONSIGNE.

- Art. 1. Les postes seront occupés par les sapeurs-pompiers, pour le service d'alarme, les déclarations et feux, à six heures précises du soir, et les jours ouvrables (six) à sept heures, et le service finira à l'aube du jour, chaque sapeur pompier de son service sera revêtu du petit uniforme avec casaque de nuit, le gilet et la botte garnis de sa cello à hôte, ainsi que sa corde à main, il ne pourra s'éloigner au poste pour lequel il aura été commandé.
- Art. 2. Le sapeur de garde, commandant les trois postes, stationnera au poste de l'Église-de-Ville, fera deux rondes dans les postes pour s'assurer de l'exactitude du service, et surveillera l'heure de chaque poste sur les registres qui sont placés dans les postes à cet effet, le premier ronde devra se faire de six à onze heures, et le deuxième de onze à six heures, et ramènera le rapport sur les registres commandant à l'heure de son poste.
- Art. 3. Le propriétaire des corps-de-garde et la conservation des objets en dépôt doivent être avisés de leur responsabilité chaque fois que possible.
- Art. 4. Chaque sapeur-pompier est tenu de faire son service en personne, dans le cas de maladie ou d'affaires indispensables exceptés, et dans le cas d'absence des sapeurs-pompiers, commandés pour le service, les chefs de postes les feront remplacer, après quinze minutes de retard des heures fixes par l'art. premier, sans que le sapeur-pompier, qui s'absente après ce délai, puisse prétendre à faire son service par lui-même, et il sera en outre puni selon les règlements.
- Art. 5. Le chef de poste, dans le cas de rassemblement nocturne, avertira un sapeur-pompier qui aura fait le service en cas d'effort portant le nom du rampante et du temps tant; ce dernier le ramènera dans le lieu même au traitement du quartier-maître qui pourra le monter du double service et en passera l'ordre sur un registre.

LES SAPEURS-POMPIERS DE MARIANNE LA RÉPUBLICAINE

le travail avec moins de personnel. La dépense induite par toutes les activités et les dispositions imposées pour le service à l'extérieur devait rester importante. Elles avaient été bien mal appréciées par l'adjudant-major! Le 11 février 1873, le conseil municipal approuva le remboursement à Bouchard de la somme de quinze cents francs qu'il avait versés en 1871, de son prêt d'expresses ainsi, ce fut le seul geste généreux, en réalité obligatoire, de l'Administration municipale à l'égard d'un homme qui, pendant le conflit, gratuitement, avait mis du matériel et du personnel à la disposition de la ville et de l'armée.

Alexandre Bouchard ne put jamais se remettre de ce naufrage financier. En 1876 ou 1878, son entreprise fut reprise par le boulanger en culotte lyonnaise Guinand. Le 2 juin 1888, il sollicite une aide pécuniaire auprès du maire Galliton en lui rappelant son action délaissée pendant la guerre franco-prussienne. Deux autres courses suivirent dans le même but. Le 4 octobre, le maire répondit à Bouchard qu'il n'était pas possible d'accueillir favorablement sa demande, car l'Administration municipale concernant cette affaire était épuisée depuis longtemps. L'année suivante le malheureux artisan poursuivait son action revendicatrice. Puis en 1885 il joignit à une nouvelle réclamation des certificats substantiant son activité pour la ville. Ceux-ci étaient signés par d'anciens sapeurs-pompiers dont le commandant Lechal en personne. Sa dernière tentative fut datée du 29 mai 1890, elle n'eut pas plus de succès que les précédentes. Probablement persuadé de pouvoir faire prospérer son affaire en représentant la maintenance des matériels d'incendie de la ville, le pauvre Bouchard mourut en une bien mauvaise ode.³⁴

LES PREMIÈRES GRANDES ÉCHELLES AÉRIENNES LES ÉCHELLES ITALIENNES PORTA

Comme leurs collègues étrangers, les sapeurs-pompiers français étaient toujours à la recherche d'une grande échelle qui puisse

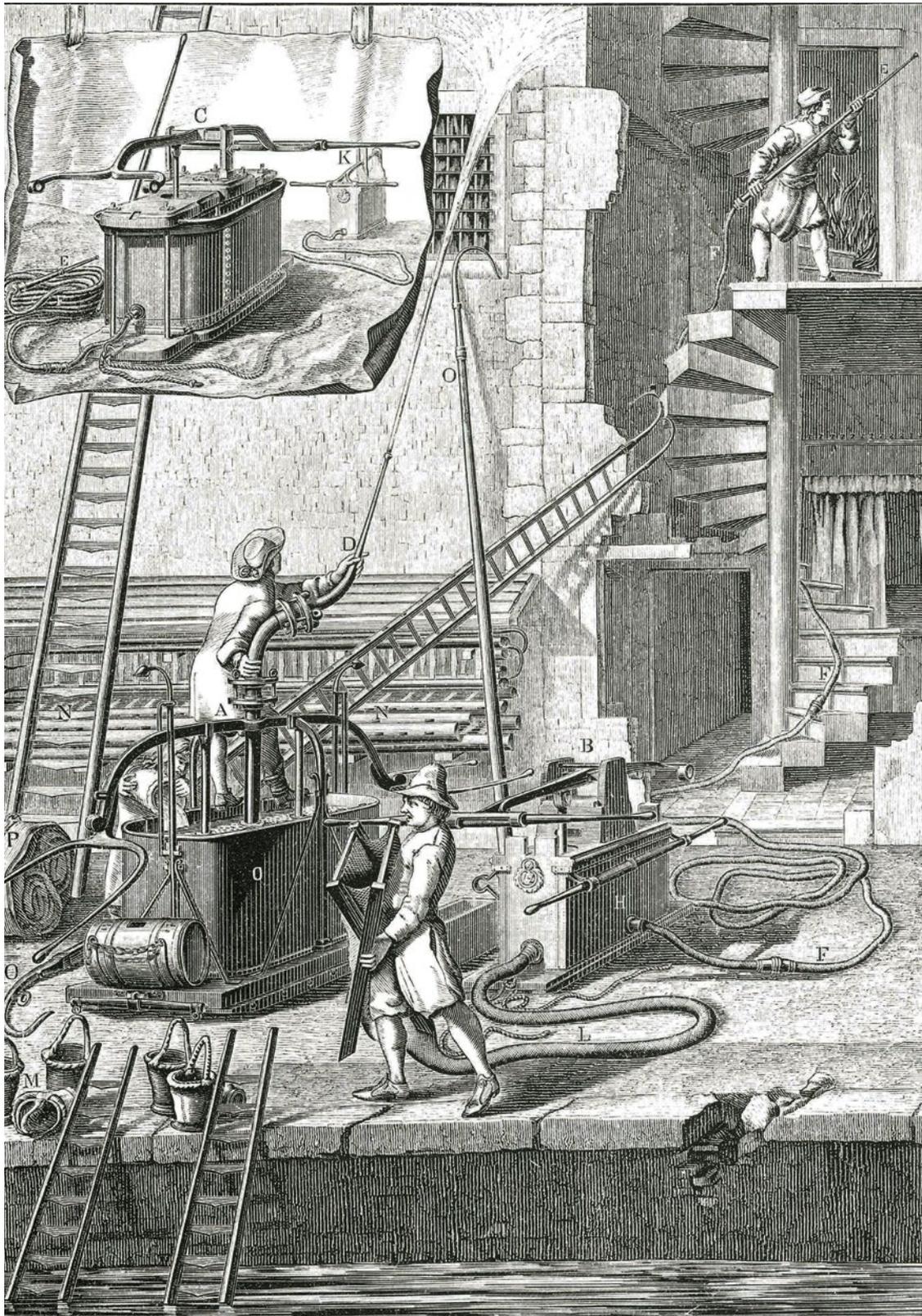
faciliter les sautages en hauteur. En 1871 des Italiens venus de Milan, les frères Forti, présentèrent en France des échelles aériennes de leur invention. Les pompiers de la capitale lyonnaise en avaient eues en service dès 1862. Au mois de décembre, ces inventeurs étaient à Lyon. Ils présentèrent deux modèles d'échelles. La plus haute, faite sur un chariot tiré à cheval, atteignait vingt-deux mètres. Culminant à trois mètres, la plus petite était tirée à bras d'homme. Chaque échelle était divisée en longueurs partielles de trois mètres qui s'emboîtaient les unes dans les autres à l'aide de ferrures. Les deux après s'assemblaient à terre et, après montage, l'ensemble était dressé, par basculement du chariot pour la petite échelle, et à l'aide d'un treuil solidaire au char pour la grande. Le montage et démontage devaient se faire en quelques minutes pour assembler, déviter et monter le grand modèle. Trois minutes suffisaient pour



L'échelle Porta de 22 mètres mesurée dans la rue Mulot face au Départ général d'ignos figures, en pierres blanches, l'ancien hôtel de la Poste. Photo de l'ancien sapeur-pompier Lyon-Tribune

LES SAPEURS-POMPIERS DE MARIANNE LA RÉPUBLICAINE





HISTOIRE DE LA LUTTE CONTRE LE FEU

ET LES AUTRES CALAMITÉS

DANS LA VILLE DE LYON

PREMIÈRE ÉPOQUE

DE L'ANTIQUITÉ

À 1912



Auteur : Jacques Périer
Format : 24 x 32 cm
328 pages
ISBN : 978-2-917659-74-8
Édition limitée à 500 exemplaires
Prix de vente public : 45,00 €

En librairie le 6 juillet 2018

Contact presse :

Cecilia Gérard
c.gerard@editions-libel.fr

Éditions Libel
9, rue Franklin 69002 Lyon
T/fax 04 72 16 93 72
www.editions-libel.fr